

# Présenter une demande au Programme de subventions du Thunderbird Collective – Aperçu

## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
L'intendance autochtone du feu.....	2
Le Thunderbird Collective.....	2
Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu.....	3
<b>Calendrier du programme.....</b>	<b>3</b>
<b>Objectifs du programme.....</b>	<b>4</b>
<b>Bénéficiaires admissibles.....</b>	<b>4</b>
<b>Dépenses admissibles.....</b>	<b>5</b>
<b>Les quatre piliers du financement.....</b>	<b>5</b>
1.    Partage des connaissances.....	6
2.    Apprentissage axé sur le territoire.....	6
3.    Défense des droits et intérêts.....	6
4.    Affirmation de la souveraineté.....	7
<b>Production de rapports.....</b>	<b>7</b>
<b>Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu – Grille d'évaluation des demandes.....</b>	<b>8</b>
Indicateurs pour l'évaluation des propositions	8
Plan du projet	8
Budget	9
Liens avec les quatre piliers	9

# Introduction

## L'intendance autochtone du feu

Depuis des générations, les peuples autochtones transmettent des enseignements sur la façon dont le feu peut rétablir l'équilibre sur le territoire, nourrir les écosystèmes et assurer la sécurité des communautés. Des politiques colonialistes et l'interdiction de mener des brûlages ont perturbé ces pratiques traditionnelles. Mais ce savoir n'a jamais été perdu.

L'[intendance autochtone du feu](#) désigne toute activité liée au feu par laquelle les peuples autochtones affirment leurs droits et leur compétence. Ancrée dans des systèmes de savoirs immémoriaux, l'intendance autochtone du feu constitue à la fois une pratique traditionnelle et une réponse contemporaine à l'intensification des risques d'incendies de forêt. Elle renforce l'intendance des territoires, la sécurité alimentaire et la résilience des communautés. Bien qu'elles aient été réprimées par des politiques colonialistes, ces pratiques traditionnelles connaissent un renouveau – elles sont maintenant considérées comme un complément essentiel aux approches gouvernementales de lutte aux incendies fondées sur la science occidentale. Année après année, les incendies de forêt deviennent plus fréquents et plus intenses, et un nombre croissant de Canadiens sont à risque. L'intendance autochtone du feu offre un ensemble de savoirs essentiels qui permettent d'améliorer la gestion des territoires et d'accroître leur résistance aux incendies.

**Remarque importante :** Cette première ronde de financement offerte dans le cadre du Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu servira de projet pilote. Dans les années à venir, le financement, les modalités, processus et critères d'admissibilité du programme pourraient changer en fonction des leçons apprises et de la rétroaction reçue. Le financement s'étend jusqu'en mars 2028.

## Le Thunderbird Collective

Le Thunderbird Collective offre un espace éthique et sécuritaire où les Autochtones peuvent collaborer afin de soutenir et faire valoir leur participation et leur leadership dans la gestion des feux de végétation. Le Thunderbird Collective exerce un leadership et fournit des orientations dans la promotion d'approches autochtones en matière d'intendance du feu, en veillant à ce que les savoirs, la gouvernance et la prise de décision des Autochtones demeurent au cœur des initiatives mises de l'avant. Ce leadership s'exerce par l'entremise du Comité directeur du Thunderbird Collective (CDTC), formé de praticiens autochtones du feu dotés d'une expertise spécialisée en intendance et en pratiques autochtones du feu. Représentant diverses régions du Canada, le comité veille à ce que les détenteurs de savoirs autochtones orientent les priorités, renforcent la collaboration et contribuent à façonner l'avenir de l'intendance du feu au Canada.

## Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu

Le **Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu** vise à soutenir l'adoption d'approches dirigées par les Autochtones liées au feu, au territoire et aux savoirs. Ce programme reconnaît la relation profonde que les Premières Nations, les Inuits et les Métis entretiennent avec le feu, comme source de renouveau, de protection, d'apprentissage et de lien avec le territoire. Dans le cadre de ce programme, le feu n'est pas un simple outil de gestion du territoire – il est au cœur de l'identité culturelle, des cérémonies et de la gouvernance. Soutenir l'intendance autochtone du feu améliore le bien-être des communautés, favorise la transmission intergénérationnelle des savoirs et l'affirmation de la souveraineté.

En accordant du financement aux nations et aux organisations communautaires autochtones, le programme vise à soutenir les pratiques d'intendance du feu dirigées par les Autochtones qui favorisent l'apprentissage axé sur le territoire, le partage des connaissances et la défense des droits et des intérêts en soutien à l'affirmation de la souveraineté autochtone et à des relations plus harmonieuses avec le feu.

## Calendrier du programme

Dans le cadre de cette année pilote, tous les projets doivent être réalisés entre octobre 2025 et mars 2026. À l'avenir, nous viserons à allonger la période au cours de laquelle les demandeurs peuvent présenter une proposition et réaliser les activités.

Voici les modalités pour la première année du Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu :

- **Période de présentation des demandes** : Les demandeurs admissibles seront invités à soumettre un **formulaire de demande** au Thunderbird Collective à compter de novembre 2025, et ce, jusqu'à épuisement des fonds, les demandes présentées avant le 21 novembre 2025 étant prioritaires.
- **Examen et sélection** : À partir de novembre 2025, un groupe de travail établi par le comité directeur du Thunderbird Collective examinera les demandes et sélectionnera les projets pour du financement.
- **Ententes de financement** : Au fur et à mesure de l'approbation des projets, des ententes de financement seront élaborées et transmises aux demandeurs retenus pour examen et signature.
- **Calendrier de réalisation des projets** : Le financement sera accordé pour les programmes et les activités se déroulant entre novembre 2025 et le 31 mars 2026.
- **Rapport final** : Tous les rapports finaux devront être remis au plus tard le jeudi **30 avril 2026**.

À l'heure actuelle, le Thunderbird Collective est financé par et sous l'égide de l'Initiative de leadership autochtone (ILA) et du Centre for Northern Conservation (CNC). Toutes les ententes de financement du Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu seront administrées par le CNC.

Si aucune entente n'est signée dans les 30 jours suivant son envoi au demandeur pour signature, le Thunderbird Collective peut annuler l'entente et redistribuer les fonds.

Les paiements initiaux seront versés dans les **15 jours ouvrables** suivant la réception de l'entente signée et de la facture correspondante. Les ententes de financement comprendront une **retenue de 10 %** du montant total, laquelle sera versée une fois les exigences en matière de rapport final remplies.

## Objectifs du programme

Le Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu poursuit les objectifs suivants :

1. **Soutenir le leadership autochtone en matière d'intendance du feu**
  - o Fournir des ressources aux personnes, aux groupes et aux nations des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour leur permettre de diriger des projets liés au feu d'une manière qui reflète leurs propres systèmes de savoirs, leurs enseignements et leur gouvernance.
2. **Renforcer la transmission intergénérationnelle des savoirs**
  - o Créer des occasions pour les Aînés, les détenteurs du savoir, les jeunes et les membres des communautés de partager et d'apprendre ensemble au sujet du feu, de sa relation avec le territoire et la culture.
3. **Revitaliser et défendre les lois et pratiques autochtones**
  - o Soutenir les projets qui rétablissent et renforcent la gouvernance traditionnelle, les protocoles et les responsabilités culturelles liés au feu.
4. **Accroître le bien-être et la sécurité des communautés**
  - o Réduire les risques d'incendie de forêt à l'aide de brûlages culturels et à d'autres pratiques d'intendance dirigées par les Autochtones, tout en renforçant l'identité culturelle, la résilience et la guérison.

## Bénéficiaires admissibles

Les demandeurs doivent participer activement à des initiatives qui soutiennent l'intendance autochtone du feu au sein de leurs communautés. Cela peut comprendre des projets à leurs débuts, des programmes en développement ou des initiatives déjà en cours.

Le Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu est ouvert aux demandeurs suivants :

- **Nations autochtones** (gouvernements, communautés, conseils, organisations tribales et régionales des Premières Nations, des Inuits et des Métis).
- **Organisation autochtone**, une communauté, une organisation enregistrée à but non lucratif, un organisme de bienfaisance enregistré, une bande d'une Première Nation, un Conseil de Métis ou d'Inuits.
- **Groupes dirigés par les Autochtones** (51 % ou plus d'Autochtones au sein de la gouvernance) qui guident et font progresser l'intendance autochtone du feu en collaboration avec les écoles, les services locaux de lutte contre les incendies ou les partenaires non autochtones, comme déterminé par le comité directeur.

*Remarque : Les entreprises à but lucratif, les organisations qui ne sont pas dirigées par des Autochtones, les gouvernements et les organisations non canadiennes ne sont pas admissibles.*

## Dépenses admissibles

Tous les articles de budget doivent être liés au projet. Les articles de budget admissibles comprennent les suivantes, sans toutefois s'y limiter :

- **Salaires et coûts liés à l'emploi** pour le personnel existant ou supplémentaire responsable des travaux de production de rapports, de suivi ou d'évaluation (p. ex., activités qui favorisent le partage des connaissances).
- **Honoraires professionnels** pour les services spécialisés en collecte de données, en évaluation ou en expertise technique (p. ex., facilitateurs autochtones ou spécialistes du feu).
- **Honoraires** versés aux Aînés, aux détenteurs du savoir et aux praticiens culturels.
- **Formation et développement des capacités** pour les ateliers, la certification et la formation en matière de sécurité.
- **Déplacements et transport** pour le kilométrage des véhicules personnels, le transport, les coûts de carburant et l'hébergement, selon les taux du gouvernement du Canada (Directive sur les voyages de l'ARC).
- **Repas** pendant les déplacements, selon les taux du gouvernement du Canada (Directive sur les voyages de l'ARC).
- **Équipement et fournitures** pour l'équipement de protection individuelle (EPI), les outils, les radios, le matériel de surveillance et la location d'équipement (p. ex., outils liés à l'intendance du feu, équipement de sécurité, matériel pédagogique).
- **Participation communautaire et frais de réunion** pour les rassemblements, partage des connaissances ou échanges, location d'espaces, fournitures pour les cérémonies, dépenses de communication, impression, enregistrement, traduction, outils numériques, etc.
- **Administration** pour le soutien administratif et financier du programme, **jusqu'à 10 % du montant total du financement**.

**Remarque :** Les achats d'immobilisations (véhicules, bâtiments, etc.) et les activités sans lien avec l'intendance autochtone du feu ne sont pas admissibles. Le financement ne peut être utilisé à des fins de lobbying ou d'activités politiques.

## Les quatre piliers du financement

Les subventions sont destinées à des projets dirigés par les Autochtones, au profit des peuples autochtones du Canada (Premières Nations, Inuits, Métis) et conformes à au moins l'un des quatre piliers de financement.

Chaque pilier représente un volet essentiel de l'intendance autochtone du feu et peut être adapté aux enseignements, aux priorités et aux systèmes de gouvernance des communautés.

Nous présentons ci-dessous une description détaillée de chaque pilier et des exemples d'activités s'y rapportant.

## 1. Partage des connaissances

**Objectif :** Recueillir, échanger et diffuser les expériences, les leçons apprises, les pratiques exemplaires et les résultats de la recherche auprès des membres de la communauté et de la Nation afin d'approfondir les connaissances sur les brûlages culturels et les projets d'intendance du feu, tout en favorisant le transfert intergénérationnel des enseignements, des compétences et des pratiques culturelles liées au feu.

**Exemples d'activités admissibles :**

- Rassemblements, événements communautaires et échanges.
- Ateliers, cercles de récits ou rassemblements saisonniers.
- Enregistrer et documenter les savoirs traditionnels liés au feu (avec le consentement des parties concernées).
- Développer des ressources pédagogiques ou des trousseaux d'outils destinés aux communautés.
- Organiser des rassemblements d'Aînés, de jeunes et de praticiens du feu pour qu'ils partagent leurs approches liées au feu.

## 2. Apprentissage axé sur le territoire

**Objectif :** Offrir des expériences pratiques d'intendance autochtone du feu sur le territoire, ancrées dans les enseignements culturels et les savoirs écologiques.

**Exemples d'activités admissibles :**

- Organiser une démonstration de pratiques de brûlage culturel.
- Tenir des camps sur le territoire pour les jeunes ou les Aînés, axés sur les pratiques liées au feu;
- Offrir de la formation ou du mentorat auprès de gardiens du savoir.
- Organiser des échanges pour apprendre d'autres communautés;
- Tenir des séances d'apprentissage sur l'écologie autochtone et l'écologie du feu;
- Réaliser une surveillance des écosystèmes avant et après les brûlages.

## 3. Défense des droits et intérêts

**Objectif :** Faire connaître au public l'intendance autochtone du feu, les droits liés au territoire et les processus décisionnels afin d'accroître la sensibilisation de la population, de faire entendre les points de vue des Autochtones et de susciter un changement dans les comportements, les politiques, les pratiques et les lois liées au feu.

**Exemples d'activités admissibles :**

- Mener des campagnes de sensibilisation et de mobilisation communautaires;
- Présenter des exposés auprès des gouvernements, des écoles ou des organisations régionales;
- Élaborer des politiques ou participer à des processus de consultation;
- Produire du matériel éducatif, des films ou des projets médiatiques.

## 4. Affirmation de la souveraineté

**Objectif :** Revitaliser et exercer la gouvernance, les droits et les responsabilités autochtones en matière d'intendance et de gestion du feu.

### Exemples d'activités admissibles :

- Élaborer ou revitaliser des lois ou protocoles communautaires sur le feu;
- Affirmer la compétence autochtone en matière de gestion du feu sur les terres autochtones;
- Organiser des échanges de savoirs entre Nations sur la gouvernance du feu;
- Mettre en place des structures internes de gouvernance pour l'intendance du feu;
- Renforcer la gouvernance de nation à nation et les lois autochtones;
- Soutenir le perfectionnement professionnel des praticiens autochtones du feu, notamment par le financement de formations ou d'études liées à l'intendance autochtone du feu.

## Production de rapports

Tous les groupes financés devront soumettre leurs rapports financiers et narratifs au plus tard le 30 avril 2026. Bien que ces rapports soient obligatoires, le Thunderbird Collective reconnaît que les rapports doivent allier responsabilité et respect des valeurs culturelles. La production de rapports s'inscrit dans une démarche de récit, de réflexion et de partage des savoirs, en harmonie avec les approches autochtones.

Afin de simplifier la rédaction des rapports narratifs, un gabarit fondé sur les quatre piliers sera mis à la disposition des bénéficiaires. Chaque bénéficiaire pourra **choisir de présenter son rapport narratif par écrit ou oralement**, lors d'une rencontre avec un membre du Thunderbird Collective. Les bénéficiaires seront également invités à **joindre des photos, des vidéos, des récits ou des témoignages de participants**.

Nous chercherons à obtenir des réponses à des questions comme :

1. Combien de communautés, de groupes ou d'organisations ont pris part ou ont été mobilisés dans le cadre de votre projet? Qui a participé (p. ex., Aînés, gardiens du feu, jeunes, autres partenaires)?
2. Votre projet a-t-il permis de créer ou de diffuser de nouveaux produits de connaissances ou outils (p. ex., cartes, guides, matériel de formation, récits, rapports, vidéos ou autres ressources)? À qui ces ressources sont-elles destinées et de quelle manière seront-elles utilisées?
3. Dans le cadre de votre projet, quelles activités ont été menées ou soutenues dans la communauté (p. ex., formation, travaux sur le territoire, planification, recherche, mobilisation des jeunes, brûlages culturels, etc.)? Quels changements ou avantages ont découlé de ce travail?
4. Votre projet a-t-il favorisé des rencontres (p. ex., réunions communautaires, rassemblements culturels, échanges d'apprentissage, ateliers ou cérémonies)? Si oui, combien de personnes y ont participé et quels résultats en sont ressortis?

# Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu – Grille d'évaluation des demandes

*Les formulaires de demande remplis et soumis par les demandeurs au Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu seront examinés par un groupe de travail établi par le Thunderbird Collective, qui utilisera cette grille d'évaluation comme fondement d'un examen et d'une prise de décision équitables.*

## Indicateurs pour l'évaluation des propositions

- Les activités proposées font clairement progresser un ou plusieurs des quatre piliers.
- Les activités proposées sont profondément ancrées dans les savoirs, les valeurs et la participation de la communauté. La proposition est façonnée par les points de vue et les expériences vécues des membres de la communauté.
- Les activités proposées s'appuient sur un calendrier, un plan et un budget clairs, réalistes et réalisables.
- Les activités proposées renforcent la capacité de la communauté ou favorisent le partage des connaissances.

Pour chaque demande, une note de 1 à 5 est accordée à chacun des critères (max=45 points)

Critères sur l'état de préparation et l'évaluation **Note (1 à 5)**

Détenteurs autochtones de droits (particuliers ou organisations) en matière d'incendies qui participent au projet \_\_\_\_\_ / 5

Rapports et outils produits \_\_\_\_\_ / 5

Initiatives dirigées par la communauté \_\_\_\_\_ / 5

Rassemblements soutenus \_\_\_\_\_ / 5

Besoins \_\_\_\_\_ / 5

Retombées/Avantages \_\_\_\_\_ / 5

Plan du projet : objectifs et activités \_\_\_\_\_ / 5

Liens avec les quatre piliers (partage des connaissances, apprentissage axé sur le territoire, affirmation de la souveraineté, défense des droits et intérêts) \_\_\_\_\_ / 5

Budget \_\_\_\_\_ / 5

**Total des points** \_\_\_\_\_ / 45

## Plan du projet

*Critères*

- Aperçu des objectifs et des activités
- Calendrier des principales activités
- Rôles et responsabilités

- Budget en lien avec le plan du projet
- Mobilisation de la communauté et des partenaires
- Évaluation des changements et des avantages

*Indicateurs d'une bonne proposition*

- Les candidats ont fourni un plan de projet démontrant un bon état de préparation et que le projet est réaliste.

## Budget

*Indicateurs d'une bonne proposition*

- La proposition est complète, détaillée et bien structurée.
- La demande est réaliste par rapport au programme.
- Le financement demandé correspond aux activités et aux résultats attendus.
- Tous les coûts sont justifiés et admissibles.

## Liens avec les quatre piliers

### Partage des connaissances

*Critères*

- Faire participer les détenteurs du savoir communautaire, comme les Aînés, les gardiens du feu et les leaders culturels.
- Intégrer les savoirs autochtones en plus des approches scientifiques occidentales.
- Inclure des méthodes de transmission telles que le récit oral, la vidéo, la documentation ou les événements.

*Indicateurs d'une bonne proposition*

- Les Aînés et des praticiens traditionnels agissent à titre de demandeurs principaux ou de codemandeurs
- Le plan énonce clairement la façon dont les connaissances seront protégées, partagées et conservées
- Traite des protocoles culturels, du consentement, de la souveraineté des données et des langues autochtones
- Les résultats du projet peuvent comprendre la production de livres de récits, de vidéos, d'outils pédagogiques, d'ateliers

*Exemples de résultats possibles :*

- Augmentation des échanges intergénérationnels de connaissances.
- Meilleure sensibilisation et compréhension des pratiques culturelles liées au feu.
- Renforcement du lien de la communauté avec les enseignements sur le feu.

### Apprentissage axé sur le territoire

*Critères*

- Guidée par les enseignements culturels et ancrée dans le territoire.

- Comprend des expériences pratiques sur le territoire (pas seulement en classe ou en ligne).
- Mobilise les jeunes et les membres de la communauté sous la direction d'éducateurs autochtones.
- Inclut la planification liée à la sécurité, à l'accessibilité et à l'intendance du territoire.

*Indicateurs d'une bonne proposition*

- Activités comme des camps de lutte contre les incendies, des journées sur le terrain ou des enseignements saisonniers sur le territoire
- Collaboration avec des éducateurs autochtones, des gardiens du territoire ou des locuteurs de langues autochtones
- Intégration des savoirs autochtones liés au feu, au territoire et à l'intendance du climat afin d'améliorer l'équilibre des écosystèmes et le bien-être des communautés.

*Exemples de résultats possibles :*

- Augmentation du nombre de membres de la communauté possédant des connaissances pratiques du feu en lien avec le territoire.
- Réintroduction des pratiques traditionnelles d'utilisation du feu dans les territoires autochtones.
- Amélioration de la santé et de la sécurité des écosystèmes à l'aide du brûlage culturel.

## Défense des droits et intérêts

*Critères*

- Met l'accent sur le changement systémique à l'échelle locale, régionale, territoriale, provinciale ou fédérale.
- Renforce la prise de décision et la capacité de planification de l'utilisation du territoire dirigées par les Autochtones.
- Recours à des stratégies adaptées à la culture (récits, témoignages ou outils juridiques).
- Facilite la défense des droits et intérêts et la mobilisation dirigés par les communautés à l'aide d'alliances, de partenariats et d'activités ciblées de développement des compétences et d'échange de connaissances destinées aux leaders et aux membres des communautés.

*Indicateurs d'une bonne proposition*

- Campagnes visant à faire reconnaître les droits ou la compétence en matière de feu.
- Formulation de recommandations de politique, de mémoires communautaires ou organisation de tables rondes de leaders.
- Création de trousseaux d'outils pour la défense des droits et intérêts, de stratégies communautaires ou de projets médiatiques autochtones.
- Liens étroits avec les points de vue et priorités de la communauté.

*Exemples de résultats possibles*

- Reconnaissance accrue de l'intendance autochtone du feu dans le processus décisionnel.
- Amélioration des relations avec les partenaires de l'extérieur (municipalités, entreprises forestières, services de lutte contre les incendies, Parcs Canada, instituts universitaires et de recherche).
- Meilleure compréhension par le public des pratiques culturelles liées au feu.

## Affirmation de la souveraineté

### *Critères*

- Dirigée ou codirigée par des nations, des conseils tribaux ou des organes de gouvernance autochtones
- Axée sur la gouvernance, la planification ou l'intendance du feu et du territoire
- Renforce la capacité d'autodétermination à long terme en matière de gestion du feu et des territoires
- Respecte la culture, les traditions, les protocoles et les liens des Autochtones avec le territoire

### *Indicateurs d'une bonne proposition*

- Élaboration d'un plan ou de protocoles d'intendance autochtone du feu.
- Collaboration de Nation à Nation ou avec des organismes territoriaux, provinciaux ou fédéraux
- Mise en place de programmes de formation pour les praticiens du feu intégrés dans une gouvernance dirigée par la Nation.
- Voie claire menant à l'exercice à long terme de la compétence ou de l'autorité décisionnelle.

### *Exemples de résultats possibles*

- Renforcement de la souveraineté autochtone et du pouvoir décisionnel liés au feu.
- Revitalisation des systèmes de gouvernance fondés sur les lois traditionnelles autochtones.
- Capacité accrue d'affirmer les droits et les responsabilités auprès des gouvernements externes.